

Salarié-e-s du privé : JE VEUX FAIRE LA GREVE ! Comment m'y prendre ?

TROIS CAS DE FIGURE POSSIBLE

1. UN SYNDICAT A DEPOSE UN AVIS DE GREVE AU PLAN NATIONAL OU AU NIVEAU DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE :

- Je peux m'associer au mouvement de grève sans avoir besoin de déposer un avis de grève à l'employeur.

2. UN SYNDICAT PU UN GROUPE DE SALARIE-E-S ONT DEPOSE UN AVIS DE GREVE DANS L'ENTREPRISE ME CONCERNANT :

- Je peux m'associer au mouvement de grève sans avoir besoin de déposer un avis de grève à l'employeur.

3. IL N'Y A PAS D'APPEL A LA GREVE D'UN SYNDICAT AU NIVEAU NATIONAL, DANS LA BRANCHE PROFESSIONNELLE OU DANS L'ENTREPRISE :

- Deux salarié-e-s au moins doivent signer et envoyer un courrier à la direction de l'entreprise, afin de lister les revendications professionnelles associées au mouvement.



QUELQUES CONSEILS COMPLEMENTAIRES mais qui ne sont pas des obligations légales

- Pensez à prévenir un ou des représentants syndicaux dans l'entreprise.
- En l'absence de syndicat dans l'entreprise, rappro-

chez-vous d'un syndicat de votre branche professionnelle ou sur le territoire (ville, département, etc.)

- Informez l'inspection du travail de votre mouvement.
- Syndiquez-vous à la CGT pour être épaulé, conseillé et accompagné dans votre mouvement de grève.

DES QUESTIONS ? UN CONSEIL ? BESOIN D'AIDE ?

N'hésitez à nous contacter ! Nous nous ferons un plaisir de vous répondre.



Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

- Employé Technicien Agent de maîtrise
 Cadre Ingénieur

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.